Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 95

Artikel: L'enseignement ménager obligatoire

Autor: Champort, Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-255850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En terminant, quelques renseignements d'ordre pratique :

Les inscriptions au Congrès, d'abord. Celles-ci sont reçues dès maintenant par la trésorière de notre Comité suisse d'organisation, Mme Leuch, à Berne, qui, contre tout versement de **Fr. 12.05** au compte de chèques du Congrès, **III. 34-58** avec indication de nom et d'adresse, enverra par retour du courrier la carte de Congrès qui tient lieu de reçu (1). Cette carte donne droit à l'entrée à toutes les séances du Congrès (séances plénières, séances de Sections, etc.) pendant les 6 jours de sa durée. Des entrées pour une seule journée au prix de fr. 3.— l'une sont également prévues, mais pour lesquelles il n'est pas nécessaire de s'inscrire d'avance, alors que toutes celles et tous ceux qui le peuvent rendront grand service au Comité suisse d'organisation en retirant leur carte dès maintenant. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que seuls sont admis gratuitement au Congrès, *a)* les 24 délégués de chaque Société nationale affiliée, *b)* les délégués gouvernementaux, *c)* les orateurs des grandes séances publiques, *d)* les invités spéciaux du Comité international, *e)* les membres individuels honoraires de l'Alliance internationale. Comme nous ne comptons en Suisse aucune personne appartenant aux 4 dernières catégories, seule la délégation suisse, dont nous publierons prochainement la composition, a droit à l'admission gratuite au Congrès. Les « délégués fraternels », soit les représentants des Sociétés nationales sympathiques au suffrage et qui ont été engagées à déléguer au Congrès deux de leurs membres, doivent payer également leur carte. Ceci, afin qu'aucun malentendu ne puisse subsister. Ceci aussi à destination spéciale du public *habitant la Suisse*, qui est celui qu'atteint essentiellement notre journal. Les personnes domiciliées à l'étranger désirant participer au Congrès, et qui ne rentrent dans aucunes des catégories prévues plus haut, sont priées de s'adresser au Secrétariat international du Congrès, 22, rue Etienne-Dumont, Genève, qui leur facilitera les démarches quant à l'obtention du visa de leur passeport pour l'entrée en Suisse, et quant au choix d'un logement. Les conditions financières d'admission sont d'ailleurs les mêmes : carte à **12 fr. suisses**, des arrangements spéciaux étant faits pour les pays dont le change est très bas.

Quant aux logements, nous répétons ce que nous avons dit dans notre dernier numéro, en engageant instamment les futurs congressistes à s'adresser directement, soit à Mme Binet-Revillod, 8, chemin du Square de Contamines, Genève, pour des logements gratuits ou payants chez des particuliers, soit à Mme Girardet-Vielle, 22, rue Etienne-Dumont, Genève, pour des logements dans les hôtels. Toute précision accompagnant ces demandes (indication des prix désirés, date d'arrivée, quartier, etc.) facilitera grandement la tâche considérable de la Commission des Logements.

Et enfin, nous rappelons la souscription ouverte dans nos colonnes, dont nous voudrions voir doubler le total réjouissant atteint grâce aux dons mentionnés plus bas et dont nous remercions encore très vivement les auteurs. Nous savons que d'autres dons ont déjà été directement versés à Berne ; nous savons aussi que les temps sont durs et les bourses plus sollicitées que jamais ; mais en constatant que le chiffre de 4 à 5000 francs sur lequel nous avons établi notre budget constitue un minimum plutôt qu'un maximum, nous comptons fermement que chaque lecteur, chaque lectrice du *Mouvement Féministe* aura à cœur de faire un petit effort, un petit sacrifice en faveur de ce Congrès qui leur apportera directement ou indirectement tant de joie, et dont les effets bienfaisants pour la propagande dans notre pays commencent déjà à se manifester.

(1) Pour faciliter les choses aux personnes habitant Genève, mais *Genève seulement*, un dépôt temporaire de cartes a été établi au Secrétariat du Congrès, 22, rue Etienne-Dumont, au 2me étage, dépôt qui est ouvert tous les matins de 10 heures à midi.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU FONDS DU CONGRÈS

Premières listes	330 Fr.
Mlles C. V.	20 »
Mme P. Ch., Genève	100 »
Mme M. D., Genève	20 »
	470 Fr.

La souscription continue.

L'enseignement ménager obligatoire

« A mal enfourner, on tire les pains cornus », disait Rabelais dans son langage à la fois pittoresque et savoureux.

Il faut croire que, de son temps, on ne se préoccupait pas assez des qualités nécessaires à tout début pour assurer le résultat le meilleur ; on faisait mal une chose parce qu'on n'avait pas su la bien commencer.

Ce défaut se rencontre-t-il encore à notre époque dite de civilisation et de progrès ? Hélas ! oui, et il se perpétuera tant que la jeunesse prétendra tout savoir, ou qu'on ne lui aura pas imposé certaines connaissances reconnues indispensables. On ne réussit jamais tout à fait dans ce qu'on entreprend, si l'on n'a pas commencé par apprendre à le faire ; et cela dans tous les domaines. Or, quand il s'agit d'occupations domestiques, de tenue de maison, de soins aux enfants, on admet volontiers qu'il n'est pas nécessaire à la jeune fille, à la jeune femme, à la jeune mère d'avoir été préparée à ces diverses tâches : elle s'y mettra tout naturellement, dit-on.

Vraiment ! Permettez que j'en doute et que je déclare au contraire que celles qui n'ont pas appris, au moins un peu, à faire la cuisine, à repasser, à raccommoder, à entretenir linge, mobilier, ustensiles, à donner les soins indispensables à un bébé ou à un malade, ne seront jamais des modèles de maîtresses de maison et de mères de famille ; ou, si elles y arrivent, ce ne sera pas sans de longs efforts, sans tâtonnements fâcheux, sans bévues nombreuses, sans que le budget ait connu le manque d'équilibre et que la bourse se soit trouvée en souffrance plus d'une fois.

Que de pains cornus auront été tirés du four ! et qu'il aura fallu consommer tout de même !

Autrefois, la préparation à la tâche de maîtresse de maison se faisait tout naturellement dans la famille. La mère enseignait à sa fille les très nombreuses occupations domestiques auxquelles celle-ci serait tôt ou tard appelée. Mais les conditions de la vie ont changé, trop de mères se voient contraintes par les nécessités de l'existence à quitter leur foyer toute la journée ; trop de filles aussi sont obligées d'entrer en apprentissage dès leur sortie de l'école. Où trouver le temps, dans ces milieux-là, pour que la première enseigne à la seconde tout ce qu'il lui serait pourtant si nécessaire de savoir ? Ailleurs, une mère mondaine fera suivre à sa fille toute espèce de cours ; mais lui faire donner des leçons de cuisine ou de repassage ! elle n'en a pas même l'idée.

Or, voici que la jeune ouvrière et la jeune mondaine vont se marier, ou se trouvent, par le fait de circonstances nouvelles, appelées à s'occuper des choses d'un ménage. Que va-t-il arriver ? Elles tenteront probablement de tenir leur maison. Mais, dès le début, elles se heurteront à des difficultés de tous genres qu'elles ne soupçonnaient pas ou qu'elles se croyaient très capables de

tourner ou de vaincre. Et voilà le foyer assombri. On s'était mis en route en chantant, la main dans la main, l'espoir et la joie dans l'âme, et il semble que tout cela va s'évanouir dans des préoccupations toutes matérielles.

Si les ressources le permettent, on recourra à la collaboration d'une servante. Nouvelle difficulté : une femme qui ne sait pas faire elle-même les multiples travaux du ménage, qui ne connaît ni la valeur des choses ni celle du temps, qui ignore les procédés qui permettent l'économie, ne saura ni diriger, ni même surveiller utilement les auxiliaires qu'elle aura sous ses ordres. D'ailleurs la question des gens de service est à l'heure actuelle un problème nouveau.

Et le mari ? et les autres membres de la famille ? Qu'auront-ils à supporter dans cette maison désordonnée ? Leur patience et peut-être leur estomac seront mis à une si rude épreuve qu'ils finiront par se lasser et chercheront ailleurs ce que leur foyer ne leur donne pas. Désillusion, découragement, reproches, discorde, divorce même dans certains cas ; tels sont les résultats désolants de l'ignorance de tant de femmes.

Tableau poussé au noir. Non. Il y aurait encore à examiner la situation de l'enfant entre les mains d'une femme tout inhabile. L'examen de ce côté de la question n'éclaircirait pas le dit tableau, au contraire.

Il y a là un mal dont souffre cruellement notre société et qui appelle un remède, sans tarder. Le remède existe : il suffirait que nos filles, *toutes* nos filles fussent instruites des choses du ménage ; et puisque ce n'est plus toujours possible au foyer, il faut que cette partie essentielle de leur éducation leur soit donnée à l'école.

On s'en est rendu compte depuis une trentaine d'années et l'on a créé un peu partout des écoles ou des cours ménagers, destinés à combler ce déficit dans une certaine mesure. C'est un progrès, et il a été salué avec une satisfaction sans mélange par ceux qui s'étaient rendu compte du péril qui menaçait la famille.

Mais le nombre des jeunes filles qui suivent ces cours et fréquentent ces écoles est encore extrêmement restreint, alors qu'il faudrait que toute la jeunesse féminine pût bénéficier d'un tel enseignement. Il est donc nécessaire de multiplier les classes ménagères et de les rendre obligatoires. Tant que l'obligation ne sera pas décrétée, il y aura des abstentions, des oppositions, même dans les milieux où, cependant, les connaissances pratiques seraient les plus utiles.

C'est ce qu'on a compris dans la plupart des cantons suisses, en particulier dans celui de Fribourg, où 45 écoles ménagères obligatoires donnent une formation pratique d'économie domestique à 2200 jeunes filles, dès leur sortie de l'école primaire.

Berne dit dans un rapport scolaire de 1918 : On se propose d'instituer des cours ménagers obligatoires pour toutes les jeunes filles qui ont achevé leur scolarité ; un règlement et un programme sont à l'étude.

A Genève, la question est posée également.

Ailleurs, on a introduit l'enseignement ménager dans le degré supérieur de l'école primaire ; ailleurs encore, on a créé des cours itinérants. Peu nous importe le mode adopté ; l'essentiel est cette obligation qui garantit, sinon une préparation complète à la tenue d'un ménage, du moins toutes les notions indispensables, tant en hygiène qu'en économie domestique, et une préparation pratique suffisante pour que chaque future ménagère soit capable de se tirer d'affaires sans difficulté.

Il y a tout lieu d'espérer que le mouvement gagnera de proche en proche et que les avantages, disons les bienfaits, de l'enseignement ménager seront mis à la portée de toute la jeunesse féminine, pour le plus grand bien des familles et de la société en général.

Quels seront ces avantages ?

Les filles deviendront les auxiliaires utiles de leur mère, au besoin leurs remplaçantes. Elles acquerront des habitudes d'ordre, de prévoyance, de savoir-faire, qui seront utiles au foyer. Elles prendront goût aux occupations domestiques, parce qu'elles en comprendront le sens profond, la beauté et toute la portée. L'enseignement qu'elles auront reçu leur ayant fait toucher du doigt les dangers d'une mauvaise hygiène, de la routine, des logements insalubres, de l'alimentation défectueuse, de l'alcoolisme, etc., elles seront armées pour la lutte contre toutes ces plaies et pourront exercer une influence sociale de premier ordre en agissant dans ces divers domaines.

« A tous ces titres, dit un rapport scolaire neuchâtelois, et à bien d'autres encore, l'enseignement ménager peut figurer en tête des nécessités de l'heure présente ».

CH. CHAMPURY.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session extraordinaire de l'Assemblée fédérale avait été convoquée pour étudier le vaste sujet de l'assurance vieillesse et invalidité ; mais la commission a déclaré n'avoir pas pu assez travailler à la question de la couverture d'une dépense aussi formidable pour présenter un projet arrêté aux Chambres. La discussion de la loi fut donc renvoyée à la session ordinaire du commencement de juin, et l'ordre du jour se remplit vite d'une centaine de petits sujets, attendant depuis longtemps, de motions et d'interpellations. Les séances du soir firent la règle pendant cette quinzaine. Le trait frappant de tout ce travail, c'est qu'il est excessivement difficile de passer du provisoire, dans lequel nous vivons depuis cinq ans, à un état stable, pour lequel les données sont aussi difficiles à fixer aujourd'hui qu'il y a une année. Las du régime des pleins-pouvoirs, on voudrait substituer des lois aux arrêtés, des traitements fixes sur une base nouvelle aux allocations de renchérissement. D'autre part, il faut convenir qu'il est dangereux, dans une période où l'avenir entier ne s'esquisse que flottant, d'adapter notre unique point fixe, notre Constitution fédérale à chaque fluctuation politique, et de subordonner toute décision financière définitive au change du jour ! Ce qu'il faut pour résoudre ces innombrables difficultés intérieures, c'est du bon sens sans pédanterie, et un coup d'œil pratique sans trop de théorie juridique. Espérons que nos concitoyens s'exerceront toujours mieux à pratiquer ces vertus, dites féminines.

Parmi la foule d'objets plus ou moins importants à l'ordre du jour, citons les interpellations provoquées par le rapport de neutralité et auxquelles le président Motta a répondu avec beaucoup de fermeté et de justesse. Il affirme à M. Maunoir que le gouvernement suisse a tout fait pour sauvegarder la sécurité personnelle et les intérêts économiques des Suisses habitant la Russie. 2000 de ces malheureux ont pu rentrer au pays dans des conditions pitoyables, qu'on s'est efforcé d'améliorer dans la mesure du possible. Quant à la reprise des relations diplomatiques et économiques avec le gouvernement des Soviets, exigée par les socialistes, la mission qui a du être expulsée en 1918 a abusé de sa présence en Suisse pour faire de la propagande révolutionnaire et miner les bases mêmes de notre démocratie. La vie économique en Russie étant aussi une fonction de l'Etat, il est impossible à la Suisse de nouer des relations même économiques avec les Soviets à l'heure qu'il est.